



Renseignement sur saisie vente executoire

Par **vitre**, le **28/02/2009 à 23:26**

suite à un jugement concernant un remboursement à une banque, dont je n'ai jamais reçu, j'ai reçu une signification de saisie executoire avec une date effective de saisie-vente, est-ce que je peux l'éviter en proposant un échéancier

Par **superve**, le **03/03/2009 à 13:14**

bonjourrrnvous pouvez tenter de l'éviter en proposant un échéancier mais cela n'est pas garanti.rnrnDeux moyens pour l'éviter : rnrnle premier fonctionne à tous les coups : il faut tout payerrnrnLe second est possible après la signification d'un commandement (ou de l'acte de saisie), il vous faut saisir le JEX par voie d'assignation afin de demander une suspension des poursuites et l'octroi du bénéfice d'un échéancier.rnCet échéancier, s'il est accordé par le juge (ce qui n'est jamais acquis) ne pourra s'étendre sur plus de 24 mois.rnrnPour assigner votre créancier devant le jex, voyez un autre huissier ou un avocat.rnrnBien cordialement